

Chelles le 14 octobre 2023

Objet : promenades commentées

Chère adhérente, cher adhérent

Contrainte à une gestion plus rigoureuse compte-tenu d'un nombre grandissant de désistements, l'ADQC se voit dans l'obligation d'appliquer, à compter de ce jour, un nouveau règlement concernant les inscriptions aux promenades commentées.

Le Conseil d'administration et moi-même avons décidé :

- toute inscription devra être accompagnée de son règlement pour être validée/acquise,
- remboursement intégral en cas d'hospitalisation et/ou sur justificatif médical,
- remboursement intégral si possibilité de remplacement par une ou des personne (s) inscrite (s) sur la liste d'attente ou trouvée(s) par vous-mêmes.

Sinon, le montant de la réservation restera acquis à l'Association.

Tout litige sera soumis au Conseil d'administration.

Néanmoins, il faut savoir que les prestataires exigent le règlement intégral lors de nos réservations.

Certains que vous comprendrez notre démarche, nous vous en remercions par avance.

Bien cordialement.

José PALAISY

Président de l'ADQC Chelles Chantereine



Siège social :

Maison chacun son toit – Place des Fêtes – 25 avenue Pierre CURIE 77500 Chelles Chantereine
Association loi 1901 : N° W771002115 sous-préfecture de Meaux



Site internet : www.adqc.fr



Courriel : adqc.77@gmail.com



Téléphone : 06.66.17.51.72



@adqc77500